

RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00424

Numéro SIREN : 823 513 205

Nom ou dénomination : BEAUTE EXPERT 81

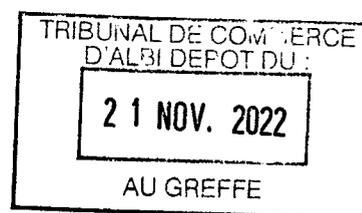
Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2022 sous le numéro de dépôt 4564

SARL BEAUTE EXPERT 81

125, Avenue Gambetta – 81000 ALBI

RCS ALBI B 823 513 205

Comptes annuels au 31 Décembre 2021



2016 B 424

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

Bilan passif

Compte de résultat

ANNEXE

Impacts de la crise sanitaire

Principes, règles et méthodes comptables

Compléments d'informations

BILAN

BILAN ACTIF

	Valeurs Brutes 31/12/21	Amortissements Provisions 31/12/21	Valeurs Nettes 31/12/21	Valeurs Nettes 31/12/20
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Capital social souscrit non appelé	2 500		2 500	2 500
Immobilisations Incorporelles				
Concessions brevets licences	5 120	2 639	2 481	3 049
Fonds de Commerce	32 000		32 000	32 000
Immobilisations Corporelles				
Agencements construction	2 092	1 632	460	809
Matériel & équipements	14 534	8 428	6 107	2 962
Agencements intérieurs	14 491	11 880	2 612	5 157
Matériel bureau & informatique	8 607	3 990	4 618	2 868
Immobilisations Financières				290
Total	79 345	28 568	50 777	49 636
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	3 563		3 563	2 671
Marchandises	6 495		6 495	7 269
Avances et acomptes versés	480		480	360
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 398		3 398	1 835
Etat, impôt sur les sociétés				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 023		2 023	2 048
Autres créances	2 504		2 504	3 827
Divers				
Disponibilités	1 768		1 768	11 998
Total	20 230		20 230	30 008
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF	99 575	28 568	71 007	79 644

BILAN PASSIF

	Valeurs Nettes 31/12/21	Valeurs Nettes 31/12/20
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital social	5 000	5 000
Réserve légale		
Report à nouveau	-65 344	-67 244
Résultat de l'exercice	8 386	1 900
Total	-51 958	-60 344
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
Provision pour risques		
Total		
<u>DETTES</u>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	71 108	83 918
Emprunts et dettes financières diverses	12 327	12 312
Clients, avances et acomptes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 861	35 489
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	5 310	3 569
Organismes sociaux	822	1 630
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 150	2 153
Autres dettes fiscales et sociales		22
Autres dettes	386	895
Total	122 965	139 988
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL PASSIF	71 007	79 644

RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

	Valeurs Nettes 31/12/21	% CA	Valeurs Nettes 31/12/20	% CA	Variation En Valeur	Δ 21/20
<u>MARGE BRUTE</u>						
Chiffre d'affaires	119 436	100,00	112 438	100,00	6 999	6,22
Ventes de marchandises	5 636		6 408			
Prestations de services	113 800		106 029			
Achats consommés	28 162	23,58	25 163	22,38	2 999	11,92
Achats de marchandises	10 083		7 636			
Variations de stocks	-118		1 356			
Achats matières premières & autres approv.	18 197		16 172			
Total	91 274	76,42	87 274	77,62	4 000	0,05
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>						
Autres produits d'exploitation	37 080	n/s	37 981	n/s	-901	n/s
Autres produits, transfert de charges, reprises sur provisions, subventions	37 080		37 981			
Charges de structure	119 040	99,67	121 906	108,42	-2 866	-2,35
Charges externes	42 510		42 335			
Impôts et taxes	2 772		5 438			
Salaires et traitements	51 941		55 795			
Charges sociales	7 461		7 735			
Amortissements et provisions	6 148		5 711			
Autres charges	8 208		4 892			
Total	9 314	7,80	3 348	2,98	5 966	1,78
<u>RESULTAT COURANT</u>						
Résultat financier	-928	-0,78	-1 088	-0,97	160	-14,71
Produits financiers						
Charges financières	928		1 088			
Total	8 386	7,02	2 260	2,01	6 126	2,71
<u>RESULTAT AVANT IMPÔT</u>						
Résultat exceptionnel			-360			
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles			360			
Total	8 386	7,02	1 900	1,69	6 126	3,22
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 386	7,02	1 900	1,69	6 126	n/s

ANNEXE

IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

1 - IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

Conformément aux dispositions du PCG art 832-2, 833-2 et 834.2 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a eu un impact significatif sur son activité.

En effet, la société a dû faire face à une nouvelle période de fermeture administrative de 5 semaines au cours du premier semestre 2021 ainsi qu'aux réticences de la clientèle suite aux restrictions sanitaires ; de ce fait, la société n'a pas pu réaliser les volumes de chiffre d'affaires habituels sur les périodes à forte saisonnalité.

Elle a enregistré une baisse significative de son chiffre d'affaires par rapport à l'année 2019 mais a maintenu le même niveau d'activité qu'en 2020.

La société a sollicité, l'activité partielle sur la période a de fermeture administrative.

2 - IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE POSTERIEURS A L'EXERCICE

A la date d'établissement des comptes, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact que la crise pourrait avoir en 2022, sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

En effet, malgré la fin des mesures sanitaires depuis le début du 2^{ème} trimestre 2022, le niveau de fréquentation de l'institut n'est pas encore revenu à son niveau d'avant crise Covid.

La société a cependant pris toutes les dispositions pour compresser au maximum ses charges de stuctures

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1 - PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de la société BEAUTE EXPERT 81 ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France, et en conformité du Règlement ANC 2014-3 relatif à la réécriture du plan comptable général amendé des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 (homologation du 26/12/2016).

Les conventions générales de base ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

2 - REGLES ET METHODES

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les droits d'entrée sont amortis sur la durée du contrat de franchise soit 9 ans.

2.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations correspond au coût d'acquisition des biens (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des biens), ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'usage – option PME des biens, selon le mode linéaire.

- | | |
|----------------------------|--|
| ➤ Agencements construction | : Linéaire sur 6 ans |
| ➤ Matériel et équipements | : Linéaire sur 3 ans |
| ➤ Agencements intérieurs | : Linéaire sur 4 ans - 6 ans et 9 ans |
| ➤ Matériel de Transport | : Linéaire sur 3 ans (matériel occasion) |
| ➤ Matériel de bureau | : Linéaire sur 2 et 3 ans |
| ➤ Mobilier de bureau | : Linéaire sur 3 ans – 6 ans et 10 ans |

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.3 Stocks

Le stock de matières premières est valorisé selon la méthode dite du « premier entré », « premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les accessoires.

Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure au cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, une provision pour dépréciation égale à la différence est comptabilisée.

2.4 Créances

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale et font l'objet d'une analyse cas par cas.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non recouvrement encouru pour chacune d'elle.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations Incorporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentat° de l'exercice	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
➤ Brevets-Concessions-Licences	5 120			5 120
➤ Fonds de Commerce	32 000			32 000
Total	37 120			37 120

Amortissements des Immobilisations Incorporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
➤ Brevets-Concessions-Licences	2 071	569		2 639
Total	2 071	569		2 639

2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations Corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentat° de l'exercice	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
➤ Agencements construction	2 092			2 092
➤ Matériel & équipements	9 534	5 000		14 534
➤ Agencements intérieurs	14 491			14 491
➤ Matériel bureau & mobilier	6 709	2 579	681	8 607
Total	32 826	7 579	681	39 725

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Amortissements des Immobilisations Corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentat° de l'exercice	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
➤ Agencements construction	1 283	349		1 632
➤ Matériel & équipements	6 572	1 856		8 428
➤ Agencements intérieurs	9 334	2 545		11 880
➤ Matériel bureau & mobilier	3 841	830		4 671
Total	21 030	5 579		26 610

3 - VENTILATION DES AMORTISSEMENTS

Amortissements des Immobilisations Incorporelles	Dotations de l'exercice	Dotations Linéaires	Dotations Dégressives	Dotations Exception.
➤ Brevets-Concessions-Licences	569	569		
TOTAL	569	569		

Amortissements des Immobilisations Corporelles	Dotations de l'exercice	Dotations Linéaires	Dotations Dégressives	Dotations Exception.
➤ Agencements construction	349	349		
➤ Matériel & équipements	1 856	1 856		
➤ Agencements intérieurs	2 545	2 545		
➤ Matériel bureau & informatique	830	830		
TOTAL	5 579	5 579		

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

4 - ECHEANCE DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les créances inscrites à l'actif du bilan ont une échéance inférieure à un an.

5 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social, libéré de la moitié, est composé de 100 parts sociales pour une valeur globale de 5 000 Euros.

6 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice précédent, soit un bénéfice de 1 900.31 Euros, a été affecté pour l'intégralité du montant au poste « Report à Nouveau ».

7 - ECHEANCE DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les dettes inscrites au passif du bilan ont une échéance inférieure à un an à l'exception des emprunts dont un montant de 51 000 Euros est à échéance entre 1 an et 5 ans.

8 - CHARGES A PAYER

Le poste se rattache aux éléments suivants :

➤ Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	27
➤ Fournisseurs et comptes rattachés	2 083
➤ Dettes sociales et fiscales	3 207
➤ Autres dettes	386

Total	5 703
--------------	--------------

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

9 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen de l'exercice 2021 est de 4 salariées non cadres dont 2 apprenties.

10 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements Réciproques	31/12/21	31/12/20
➤ Locations immobilières	13 300	21 700
➤ Locations mobilières		
Total	13 300	21 700

Engagements Donnés	31/12/21	31/12/20
➤ Aval et caution (1)	51 300	51 300
➤ Nantissement	67 000	67 000
Total	118 300	118 300

(1) Cautionnement du dirigeant 12 000

Engagements Reçus	31/12/21	31/12/20
➤ Aval et caution (1)	72 800	72 800
Total	72 800	72 800

(1) Cautionnement du dirigeant 0

BEAUTE EXPERT 81
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 Euros

Siège Social à ALBI (81000)
125 Avenue Gambetta

R.C.S. ALBI B 823 513 205

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2022

Conformément à la loi, les conventions relevant de l'article L.223-19 du Code de Commerce, conclues au cours de l'exercice entre la société et ses associés, sont énoncées ci-dessous :

A- Conventions conclues au cours d'exercices précédents et poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021

1- Rémunération du mandat de gérant

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, Madame Agnès SEGURA n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat de gérante.

Les charges sociales obligatoires comptabilisées au titre des rémunérations perçues correspondent à un excédent de cotisations de 1 302 Euros.

Au titre de l'exercice 2022, le mandat de la gérante ne sera pas rémunéré avant le 1^{er} Septembre 2022.

2- Remboursement de frais

Conformément à l'article 15 des statuts, les frais engagés pour le compte de la société ont été remboursés aux associés hauteur de :

- Agnès SEGURA : 1 611.34 Euros
- Eric CLINQUART : Néant

3- Contrat d'assurance facultatif

Au cours de l'exercice 2021, la société BEAUTE EXPERT 81 a versé, au profit de Madame Agnès SEGURA, des cotisations au titre du contrat « Couverture des frais de santé » pour un montant de 1 057.50 Euros.

.../...

B- Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021

Aucune convention nouvelle n'a été conclue.

Je vous remercie d'approuver ces conventions et de me consentir quitus.

Agnès SEGURA
Gérante

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' with a vertical stroke through it and a horizontal stroke at the bottom.

BEAUTE EXPERT 81

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 Euros

**Siège Social à ALBI (81000)
125 Avenue Gambetta**

R.C.S. ALBI B 823 513 205

PROCES VERBAL DE LA DECISION UNIQUE D'ASSOCIE DU 30 JUIN 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux
Le Trente Juin,
A 10 heures,

L'Associée Unique de la Société BEAUTE EXPERT 81, Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 Euros, dont le siège social est à ALBI (81000), au 125, Avenue Gambetta, Madame Agnès SEGURA, domiciliée 52, Rue Salvan de Salies à ALBI (81000), propriétaire de la totalité des 100 parts composant le capital de la société a pris les décisions suivantes :

1- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 :

L'Associée Unique décide d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 tels que présentés, et d'affecter le résultat net de l'exercice, soit un bénéfice de 8 385.77 euros, pour l'intégralité du montant au poste « Report à Nouveau ».

2- Conventions :

L'Associée Unique décide d'approuver l'ensemble des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L223-19 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice entre elle-même et la société BEAUTE EXPERT 81.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique qui a été répertorié dans le registre des décisions de l'Associé Unique.

Agnès SEGURA
Gérante

